



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	18

Le mercredi 12 avril 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2023

DELIBERATION

N° 48/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Jean-Louis TAYLOR, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, André IPERT.

OBJET :

Modification du plan de
financement pour la
réhabilitation des deux
anciens immeubles SNCF

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Michel BRAUN à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 30 novembre 2022, le Conseil Municipal avait approuvé une première modification du plan de financement pour la réhabilitation de deux immeubles SCNF.

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de cette opération est de 1 457 415 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'aide du Département à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide de l'État, à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département et l'État pour la réhabilitation de deux immeubles SNCF.

APPROUVE la modification du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire



Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RÉHABILITATION DE DEUX ANCIENS IMMEUBLES SNCF

DEPENSE :

Montant 1 457 415.00 € HT

RECETTES :

DÉPARTEMENT	50%	728 707.50 €
ÉTAT	30%	437 224.50 €
PART COMMUNE	20%	291 483.00 €

TOTAL TTC : 1 608 000.00 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 12/04/2023



Le Maire,

Sebastien Ouharan
Sebastien OUHARAN